

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

SERVICE ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

N° **24 P043**

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 7.10 Divers

Objet : Cession de cochons vietnamiens à la « Fondation Brigitte Bardot »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le décret n°2017-230 du 23 février 2017 relatif aux conditions d'identification et de cession des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité ;
Vu l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces domestiques ;
Vu les formalités accomplies auprès de l'EDER - Chambre Régionale d'agriculture à compter du 21 septembre 2022 ;
Considérant la nécessité de confier 277 cochons vietnamiens à des personnes qualifiées, chargées d'assurer les soins nécessaires ;
Considérant que la Fondation Brigitte Bardot a manifesté son souhait d'assurer cette charge ;
Considérant qu'il convient dans ces conditions de céder ces animaux.

ARRÊTE :

Article 1 : Deux cent soixante-dix-sept (277) cochons vietnamiens sont cédés à titre gratuit à compter du 01 juillet 2024 à la Fondation Brigitte Bardot, dont le siège est situé au 28, rue Vineuse – 75016 Paris.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services de la ville de Marignane, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Fondation Brigitte Bardot.

Fait à Marignane, le - 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.